

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDÉBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Intranet d'agglomération - Décision de faire.

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les communes de la Communauté Urbaine et la CUB ont pour ambition de réaliser une plateforme de collaboration entre elles basée sur les technologies WEB. La communauté Urbaine, agissant en tant que maître d'ouvrage déléguée, est chargée de coordonner la mise en œuvre et le fonctionnement de cet outil.

Cette délibération constitue la « décision de faire » du projet selon la méthodologie GSP en œuvre à la CUB.

Elle comprend une présentation de l'outil cible, tel qu'il ressort de l'étude des besoins menés en collaboration avec les 27 communes, le scénario de conception, de réalisation de déploiement et de fonctionnement. Sont, par ailleurs, jointes quatre annexes :

- Le périmètre fonctionnel du projet (annexe 1);
- Les engagements des mairies pilotes (annexe 2);
- Le protocole constituant le cadre des relations entre les collectivités souhaitant accéder à la plateforme en phase prototype (annexe 3) ;
- Le planning du projet (annexe 4).

1. Enjeux et objectifs

Les enjeux de ce projet pour les communes et la CUB sont les suivants :

- Mieux répondre à la pression croissante des citoyens qui veulent une réponse unique. Il s'agit d'accroître la qualité du service rendu.
- Mieux fonctionner ensemble par une mutualisation des compétences et en tirant profit des domaines d'excellence de chaque commune. Il s'agit de renforcer l'efficacité du service rendu.
- Préserver la liberté de chacune des collectivités.

Face à ces enjeux, les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le partage des connaissances et des données entre les différents acteurs de la

coopération intercommunale (services et élus).

- Optimiser les traitements des demandes.- S'engager dans le processus de dématérialisation des procédures.

2. Déroulement général du projet

2.1. Une phase de prototype...

La construction et le déploiement de cet outil constituent une démarche novatrice. Aussi, pour disposer de la souplesse nécessaire à la conception et au déploiement de cet outil, le projet démarrera par une phase de prototype basé sur des solutions légères. Par la suite, lorsque l'expérience du fonctionnement au quotidien aura permis de réaliser une évaluation de l'outil, une phase d'industrialisation sera envisagée pour en assurer sa pérennité.

La notion de prototype s'entend sur différents aspects :

- L'aspect technique

Construire une solution légère, peu coûteuse, basée sur un logiciel libre. Le choix s'est porté sur l'outil mis en place par le conseil général du Lot et Garonne pour les communes et les EPCI du département, dans le cadre de son extranet territorial.

- L'aspect fonctionnel

Proposer des services issus des entretiens avec les mairies pilotes dont la liste est donnée en annexe 1.

- L'aspect organisationnel

Mesurer la capacité des collectivités et des services communautaires à alimenter l'Intranet d'Agglomération et à adapter leurs processus.

- L'aspect institutionnel

S'assurer de la maîtrise du dispositif dans toutes ses composantes.

2.2. ...Menée en commun avec des mairies pilotes...

La construction et la mise en œuvre du prototype, puis de la plateforme définitive, se font en collaboration avec un groupe de mairies pilotes représentatives des besoins et des contraintes de l'ensemble de l'agglomération.

Les mairies pilotes sont au nombre de onze: Ambarès et Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Gradignan, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Saint Aubin de Médoc, Saint Médard en Jalles et Talence.

Les mairies pilotes prennent une série d'engagements définis en annexe 2.

Pour adapter la démarche aux objectifs et aux ressources humaines de chacune de ces communes, celles-ci choisissent, dans la liste des services, ceux auxquels elles souhaitent participer.

Les mairies pilotes qui en feront la demande pourront bénéficier d'une assistance méthodologique pour le déploiement de l'outil.

2.3. ...Puis un déploiement sur l'ensemble des communes intéressées.

L'objectif final du projet intranet d'agglomération demeure la participation des 27 communes au fonctionnement de l'outil, soit au total 28 acteurs avec la CUB.

Les communes qui n'ont pas souhaité faire partie du groupe de communes pilotes seront invitées à rejoindre le projet lorsque l'outil sera en fonctionnement y compris durant la phase de prototype. Cette adhésion progressive se fera au rythme souhaité par les communes.

Un protocole, joint en annexe 3, pose les principes de la participation de l'ensemble des communes à l'intranet d'agglomération en phase de prototype.

Il s'agit d'un cadre général qui fera partie du bilan du prototype. Il donnera lieu à l'élaboration d'un protocole définitif qui sera soumis pour validation à l'instance institutionnelle de la CUB avant d'être signé par les collectivités membres de l'intranet d'agglomération.

Ce protocole a pour objectifs de définir :

- les rôles respectifs des entités collaborant à l'intranet d'agglomération
- leurs limites d'intervention, d'attribution et de responsabilité dans le cadre de cet outil
- les modalités de leurs relations tant en terme opérationnel que décisionnel,

ceci, notamment, pour :

- concrétiser les engagements, la mobilisation et la responsabilisation autour de l'outil
- faciliter la concertation et les échanges.

2.4. Le pilotage du projet.

Durant la phase de construction et de déploiement des services avec les 11 mairies pilotes, la construction du projet est assurée par le comité de pilotage qui est l'instance décisionnelle. Cette instance, présidée par le vice-président de la commission nouvelles technologies de la CUB, est composée des membres de cette commission, des vice-présidents de la CUB en charge de l'urbanisme, de la voirie, de l'administration générale et du schéma haut débit ainsi que des élus délégués par les mairies pilotes. Le directeur de projet soumet à la décision de ce comité les grandes orientations dans les domaines techniques, fonctionnels, organisationnels et institutionnels.

3. Planning et budget

3.1. Planning.

Le planning du projet s'inscrit sur une durée globale de 30 mois. Sa décomposition est jointe en annexe 4.

Deux étapes majeures :

- A la suite de « la décision de faire », la mise en service du palier 1 pour les villes pilotes est prévue en octobre 2005. Parallèlement, le second palier de services est mis en chantier pour une mise en service en mai 2006.
- Le bilan du prototype sera réalisé après une observation de son fonctionnement pendant 6 à 7 mois. A partir de ce bilan, les actions à réaliser ainsi que les coûts associés pour passer à la phase définitive feront l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté portant sur « la confirmation de la décision de faire ». Cette étape est planifiée pour le mois de mai 2006. Dans le cas où un changement de plateforme technique serait entériné, la procédure d'acquisition, de paramétrage et de mise en place de celle-ci sera lancée. Elle se terminera par la migration de l'environnement prototype vers l'environnement définitif, soit une échéance septembre 2007.

3.2. Budget

L'enveloppe prévisionnelle du prototype, à la charge de la CUB, s'établit à un montant de 226 000€ répartis comme suit :

- Serveurs informatiques (matériels et licences) : 6 000€
- Assistance à maîtrise d'œuvre : 60 000€
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 160 000€

La Communauté Urbaine dispose de l'architecture matérielle et prend à sa charge les frais de construction et de fonctionnement de la plateforme technique du prototype.

L'accès à l'outil intranet d'agglomération, que ce soit pour les communes pilotes ou pour celles qui rejoindraient par la suite le projet, n'est pas soumis à une participation financière des communes. Par contre, les communes prennent à leur charge les nécessaires ajustements propres à leur fonctionnement interne.

4. Décision à prendre par le conseil.

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si cela vous agrée, de bien vouloir :

1. **Valider** le principe de l'Intranet d'agglomération, tel que présenté ci-dessus, à savoir :
 - Le périmètre fonctionnel de l'outil ;
 - Le déroulement du projet ;
 - La liste des villes pilotes pour la construction ;
 - Les engagements de mairies pilotes ;
 - Les instances de pilotage du projet ;
 - Le planning ;
 - Le budget prévisionnel ;
 - Le protocole de participation ;
2. **Décider** de lancer les consultations pour les prestations d'assistance ;
3. **Autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
29 AVRIL 2005**

M. MICHEL MERCIER

